



**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE PAPINEAU  
MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS**

**2019-02-25**

À une séance ordinaire de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours tenue au 1, chemin de l'Hôtel-de-Ville, Notre-Dame-de-Bonsecours, Québec, le 12 mars 2019, à 19 h 00 et à laquelle sont présents :

Les conseillers(ères) Lucie Lavoie Denis Beauchamp Thomas Lavoie  
France Nicolas Luc Beauchamp James Gauthier

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Carol Fortier.

Cindy Bélanger Audy, secrétaire trésorière adjointe est également présente.

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Mot du Maire
- 2- Adoption de l'ordre du jour.
- 3- Suivi des dossiers.
- 4- Questions des membres du Conseil.
- 5- Adoption du procès-verbal du 12 février 2019 ;
- 6- Informations générales & MRC de Papineau ;
- 8- **FINANCES :**
  - 8.1 Adoption des comptes à payer;
  - 8.2 Adoption de l'état des activités de fonctionnement;
  - 8.3 Adoption des écritures au journal général ;
  - 8.4 Présentation des états financiers 2018 – Raymond Chabot Grant Thornton ;
- 9- **1<sup>ER</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS (Maximum 20 minutes)**
- 10- **AFFAIRES ADMINISTRATIVES :**
  - 10.1 **LÉGISLATION**
  - 10.2 **ADMINISTRATION**
    - 10.2.1 Demande à Postes Canada de la reconnaissance de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours au niveau postal ;
    - 10.2.2 Adoption - Politique de harcèlement psychologique ou sexuel au travail et traitement des plaintes ;
    - 10.2.3 Adoption – Règlement relatif aux dons et subventions ;
    - 10.2.4 Adoption – Règlement décrétant un fonds affecté Sedbergh Bonsecours ;
    - 10.2.5 Signature des avenants – Aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal ;
    - 10.2.6 Adoption – Modification au règlement # SQ-002 ;
  - 10.3 **INCENDIE & SÉCURITÉ CIVILE**
    - 10.3.1 Formulaire de plaintes – Sûreté du Québec (infos) ;
  - 10.4 **AQUEDUC**
  - 10.5 **URBANISME**
    - 10.5.1 COMBEQ – Inscription au Congrès 2019 ;
    - 10.5.2 Résolution d'appui – Commission de la Protection du territoire agricole du Québec ;
    - 10.5.3 Avis de motion – Règlement relatif à l'utilisation des pesticides et des fertilisants;
    - 10.5.4 Consultation publique – 26 mars 2019 (infos) ;



Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours

**10.6 VOIRIE**

**10.6.1** Demande de partenariat – Municipalité de Montebello ;

**10.7 IMMOBILISATION MUNICIPALE**

**10.8 HYGIÈNE DU MILIEU**

**11 COMITÉS :**

**11.1 Bibliothèque ;**

**11.2 Loisirs ;**

**11.3 Corporation des loisirs Papineau (CLP) ;**

**11.4 Comité Famille ;**

**11.4.1** Projet de demande de subvention – Municipalité amie des aînés (MADA) ;

**11.5 Journal Le Bonsecours ;**

**12 AFFAIRES NOUVELLES :**

**12.1** Comité Avenir de la Paroisse Notre-Dame-de-Bonsecours ;

**12.2** L'Atelier FSPN – Demande de commandite ;

**12.3** Projet -Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2020 à 2021-2022 de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées ;

**12.4** Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) ;

**12.5** Secrétaire-trésorière adjointe ;

**12.6** Québec municipal.

**13 2 IÈME PÉRIODE DE QUESTIONS (Maximum 10 minutes)**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

**2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2019-03-062**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

**ET RÉSOLU :**

Que l'ordre du jour soit et est adopté.

**NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**5- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 FÉVRIER 2019**

**2019-03-063**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC BEAUCHAMP

**ET RÉSOLU :**

Que le procès-verbal du 12 février 2019 soit adopté et consigné aux archives de la Municipalité.

**NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**



**6- INFORMATIONS GÉNÉRALES & MRC DE PAPINEAU**

Monsieur le maire Carol Fortier explique aux conseillers ainsi qu'aux gens présents certains critères relatifs au projet de consigne qui pourrait être mis sur les bouteilles de vin.

Sujet apart, monsieur le maire demande la coopération des gens concernant les carcasses de chevreuils car suite à la maladie débilite chronique des cervidés, le ministère a instauré de toutes nouvelles procédures spéciales à respecter afin qu'il puisse récupérer les carcasses pour pouvoir effectuer des analyses. La municipalité vous demande de bien vouloir téléphoner au bureau municipal au 819-423-5575 si jamais vous constater la présence d'une carcasse dans un de nos chemins municipaux. Nous vous prions de ne pas en disposer vous-même, que ce soit dans un conteneur ou autre... Merci sincèrement à tous de votre collaboration.

**7- PRÉSENTATION**

Aucune présentation...

**8.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

**2019-03-064**

Les comptes fournisseurs suivants sont soumis pour étude et considération :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE FRANCE NICOLAS

**ET RÉSOLU :**

Que les comptes qui suivent soient approuvés et que le maire, monsieur Carol Fortier, ou le maire suppléant, monsieur Denis Beauchamp, ainsi que la la secrétaire-trésorière adjointe, madame Cindy Bélanger Audy soient et sont autorisés à les payer et à en imputer les montants au compte de la Municipalité.

*La secrétaire-trésorière adjointe émet un certificat de crédit à cet effet.*

LÉGISLATION	1 189.15 \$
ADMINISTRATION	16 150.89 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE / INCENDIE	38 760.27 \$
VOIRIE	19 972.74 \$
URBANISME	10 766.86 \$
AQUEDUC	37 070.97 \$
VIDANGES ET RECYCLAGE	1 200.50 \$
LOISIRS, CULTURE & DON	1 040.39 \$
SALAIRES & COTISATIONS	7 076.98 \$
QUOTE PART / REMBOURSEMENT	55 325.00 \$
IMMOBILISATION VOIRIE	
IMMOBILISATION ÉDIFICE	
IMMOBILISATION ÉQUIPEMENT	
<b>GRAND-TOTAL</b>	<b>188 553.75 \$</b>

**NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**8.2 ADOPTION DE L'ETAT DES ACTIVITES DE FONCTIONNEMENT**

**2019-03-065**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LA VOIE



**ET RÉSOLU :**

Que ce conseil adopte l'état des activités financières au 28 février 2019, tel que présenté.

**NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**8.3 ADOPTION DES ECRITURES AU JOURNAL GENERAL**

**2019-03-066**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LUCIE LAVOIE

**ET RÉSOLU :**

Que ce conseil adopte les écritures au journal général, tel que présentées.

**NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**8.4 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2018 - RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON**

**2019-03-067**

**CONSIDÉRANT** la présentation des états financiers au 31 décembre 2018 de la municipalité par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton ;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

**ET RÉSOLU :**

Que ce conseil adopte les états financiers au 31 décembre 2018 de la municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours, tel que présenté par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton .

**NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**9- QUESTION DU PUBLIC**

Aucune question

**10.2.1 DEMANDE À POSTES CANADA DE LA RECONNAISSANCE DE LA MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS AU NIVEAU POSTAL**



**2019-03-068**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours est une municipalité à caractère rural située à proximité des municipalités de Fassett, Montebello et Papineauville.

**CONSIDÉRANT** que le code postal de Notre-Dame-de-Bonsecours correspond aux locaux de Postes Canada situés dans la Municipalité de Montebello, faisant ainsi en sorte que Notre-Dame-de-Bonsecours n'est aucunement identifiée dans les adresses postales des résidents de Notre-Dame-de-Bonsecours, qui se voient imposer une adresse civique à Montebello ;

**CONSIDÉRANT** que cette situation crée une confusion dans les adresses de livraison des résidents de Notre-Dame-de-Bonsecours, mais aussi dans les documents administratifs des citoyens qui sont ainsi répertoriés par tous les organismes comme résidents de Montebello ;

**CONSIDÉRANT** que cette confusion est préjudiciable à la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours puisque les organismes ne sont plus en mesure de distinguer les citoyens de chaque municipalité individuellement, transmettant ainsi les demandes à la Municipalité de Montebello ;

**CONSIDÉRANT** que l'officialisation réduit de beaucoup les risques de confusion et assure un meilleur repérage ainsi que le déplacement fluide des biens et des personnes ;

**CONSIDÉRANT** qu'il serait nécessaire de pouvoir définir clairement les limites et la reconnaissance de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours ;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

**ET RÉSOLU :**

Que le conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours demande à Postes Canada la reconnaissance et l'officialisation de Notre-Dame-de-Bonsecours au niveau postal.

Et que le conseil municipal demande également à Postes Canada que le nom utilisé pour cette reconnaissance soit "Notre-Dame-de-Bonsecours".

**NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**10.2.2 ADOPTION - POLITIQUE DE HARCELEMENT PSYCHOLOGIQUE OU SEXUEL AU TRAVAIL ET TRAITEMENT DES PLAINTES**

Reporté à la prochaine séance mensuelle...

**10.2.3 ADOPTION - REGLEMENT RELATIFS AUX DONNS ET SUBVENTIONS**

Reporté à la prochaine séance mensuelle...

**10.2.4 ADOPTION - REGLEMENT DECRETANT UN FONDS SEDBERH BONSECOURS**

Reporté à la prochaine séance mensuelle...



**10.2.5- SIGNATURE DES AVENANTS - AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL**

**2019-03-069**

**CONSIDÉRANT** l'aide financière allouée aux municipalités de Fassett et de Notre-Dame-de-Bonsecours, pendant l'année 2018, pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal ;

**CONSIDÉRANT** que cette aide financière arrivait à échéance pendant l'année 2018 et que certains documents avaient une date d'échéance pour être complétés et retourner au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**CONSIDÉRANT** que la signature d'un avenant relatif à ladite subvention est possible, ce qui permettrait à l'administration municipale de poursuivre le suivi de ce dossier et effectuer la production des documents demandés par le ministère ;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC BEAUCHAMP

**ET RÉSOLU :**

Que ce conseil autorise la secrétaire-trésorière adjointe, madame Cindy Bélanger Audy, à produire et signer tous les avenants, ententes et/ou documents relatifs à cette aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

Que ce conseil autorise également la secrétaire-trésorière adjointe à poursuivre le mandat initial qui avait été confié à la directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière, madame Chantal Laroche, pour l'acquisition de certains équipements.

La secrétaire-trésorière adjointe émet un certificat de crédit à cet effet.

**NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité**

**10.2.6 ADOPTION - MODIFICATION AU RÈGLEMENT # SQ-002**

Reporté à la prochaine séance mensuelle...

**10.3.1 FORMULAIRE DE PLAINTES - SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Monsieur le maire informe les citoyens que désormais, un formulaire de plaintes appartenant à la Sûreté du Québec est disponible dans nos bureaux municipaux. Ce formulaire peut être complété directement sur place et l'administration municipale se chargera de l'acheminer à notre marraine policière et agente communautaire, madame Mélissa Aubin ainsi qu'à la sergente de la Sûreté du Québec, Madame Larouche.

**10.5.1 COMBEQ - INSCRIPTION AU CONGRÈS 2019**

**2019-03-070**

**CONSIDÉRANT** que la période d'inscription au Congrès 2019 de la Corporation des officiers municipaux en bâtiments et en environnement du Québec est maintenant ouverte ;



**CONSIDÉRANT** que ce Congrès est une source d'informations importantes pour les inspecteurs municipaux qui ont la chance d'assister à de nombreux ateliers relatifs aux dernières modifications des lois qui sont fréquemment utilisées dans le cours du travail qu'ils ont à accomplir ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité trouve important que son inspecteur en bâtiment et en environnement, monsieur Guy Roy, puisse assister à l'édition 2019 de ce Congrès ;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE FRANCE NICOLAS

**ET RÉSOLU :**

Que ce conseil autorise la secrétaire-trésorière adjointe à déboursier les coûts pour le paiement de l'inscription 2019 de monsieur Guy Roy, au Congrès de la COMBEQ.

Que ce conseil autorise également la secrétaire-trésorière adjointe à déboursier les factures liées à ce déplacements, tout en respectant les modalités du règlement municipal en vigueur.

La secrétaire-trésorière adjointe émet un certificat de crédit à cet effet.

**NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**10.5.2 RÉSOLUTION D'APPUI - COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

**2019-03-071**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande d'autorisation à la Commission du territoire agricole du Québec a été déposée par madame Suzanne Ippersiel sur les lots 5 363 716 / 5362 180 / 5 363 474 / 5 363 698 au cadastre du Québec, à des fins d'agriculture ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet répondrait à un besoin de renforcement de la production de la Ferme Desjardins Enr. ;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ PAR LE MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

**ET RÉSOLU :**

Que ce conseil appuie la demande de madame Suzanne Ippersiel pour sa demande d'aliénation et de morcellement pour les lots susmentionnés dans la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours.

Et qu'une copie de cette résolution soit acheminée à madame Suzanne Ippersiel ainsi qu'à la Commission de la Protection Agricole du Québec.

**NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**10.5.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF À L'UTILISATION DES PESTICIDES ET DES FERTILISANTS**



## Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours

Est par la présente donné par MADAME LA CONSEILLÈRE LUCIE LAVOIE qu'elle proposera ou fera proposer à une prochaine séance du conseil, un règlement relatif à l'utilisation des pesticides et des fertilisants sur le territoire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours.

### **10.5.4 CONSULTATION PUBLIQUE - 26 MARS 2019**

Monsieur le maire fait un rappel sur la consultation publique qui aura lieu le 26 mars 2019 à 19 h 00, au bureau municipal situé au 1 chemin de l'Hôtel-de-Ville. Cette consultation publique portera sur les points suivants :

- Plan d'urbanisme, numéro 2017-09-337 ;
- Règlement sur les permis et certificats, numéro 2017-09-338 ;
- Règlement de zonage, numéro 2017-09-339 ;
- Règlement de lotissement, numéro 2017-09-340 ;
- Règlement de construction, numéro 2017-09-341 ;
- Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme, numéro 2017-09-342 ;
- Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme, numéro 2017-09-343 ;

Votre présence est importante si vous voulez faire entendre votre point de vue ou tout simplement si vous avez des questions. Merci à tous de votre implication au sein de notre communauté.

### **10.6.1 DEMANDE DE PARTENARIAT - MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO**

Le maire, monsieur Carol Fortier explique à tous que notre municipalité à reçue une demande de partenariat en provenance de la Municipalité de Montebello, par le biais de leur résolution # 2019-02-058.

Cette demande de partenariat visait la demande d'aide financière relative au Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) pour la réalisation du chemin Saint-Hyacinthe. Toutefois, pendant l'année 2018, nous avons placé une demande d'aide financière au Programme de Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) ce qui nous empêche d'accepter ce partenariat.

Les membres du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours tiennent tout de même à remercier chaleureusement les membres du Conseil de la Municipalité de Montebello de l'intérêt porté envers nous par cette demande.

**NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

### **10.8 HYGIÈNE DU MILIEU**

Simplement pour vous transmettre qu'une rencontre sera organisé avec les représentants de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix concernant la possibilité d'une entente inter municipale relative à l'achat d'un nouveau camion pour les collectes d'ordures et de recyclage. À suivre...

### **11.1 BIBLIOTHÈQUE**

La prochaine rencontre de l'assemblée générale annuelle du Réseau BIBLIO de l'Outaouais se tiendra le 1er juin 2019 à Messine et notre conseillère municipale madame Lucie Lavoie y assistera.





#### **11.4.1 PROJET DE DEMANDE DE SUBVENTION - MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS**

**2019-03-072**

**CONSIDÉRANT** la résolution # 2019-02-055 officialisant l'adoption de la Politique familiale municipale et Municipalité amie des aînés et de son plan d'action 2019-2021 pour la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours ;

**CONSIDÉRANT** la résolution # 2019-02-058 mandatant monsieur Robert Martin, membre de comité de pilotage pour la MADA et citoyen permanent de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours ;

**CONSIDÉRANT** que certaines demandes d'aides financières et/ou de subventions intéressantes cadrant bien avec le plan d'action 2019-2021 de la PFM et MADA de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours peuvent être déposées auprès de différents ministères ;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

#### **ET RÉSOLU**

Que ce conseil mandate monsieur Robert Martin pour effectuer le suivi du plan d'action 2019-2021 de la Politique familiale municipale et Municipalité amie des aînés.

Que ce conseil désire aussi mandater monsieur Robert Martin pour prioriser les différentes demandes pouvant cadrer avec les objectifs à réaliser prévus au plan d'action 2019-2021 de la Politique familiale municipale et Municipalité amie des aînés pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours.

Suite aux différents projets qui seront proposés par monsieur Martin, les membres du conseil se réuniront pour vérification et adoption.

**NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **11.2 LOISIRS**

Madame la conseillère France Nicolas, également membre du comité loisirs mentionne aux gens présents que dimanche dernier, l'activité cabane à sucre a eu lieu à l'édifice municipal. Malgré la température plusieurs personnes se sont présentées à l'activité qui fût fort plaisante et réconfortante après avoir bravé la tempête, quoi de mieux qu'un bon chocolat chaud !

Un énorme merci aux bénévoles sans qui ces activités ne pourraient avoir lieu. Un petit geste, de grandes retombées pour notre communauté. Merci de votre implication.

#### **11.5 JOURNAL LE BONSECOURS**

Madame la conseillère France Nicolas mentionne qu'elle a reçu plusieurs commentaires d'appréciation de la part des citoyens concernant les publications dans le journal municipal ainsi que les temps de l'année qui sont propices aux publications que l'on peut y retrouver.

#### **12.1 COMITÉ AVENIR DE LA PAROISSE NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS**

Une visite de la Paroisse Notre-Dame-de-Bonsecours par un Archevêque a eu lieu dernièrement afin d'effectuer une analyse de l'endroit et des possibilités qui devront être établies par priorité pour l'organisation future de l'établissement.



Madame la conseillère France Nicolas, également membre du comité Avenir de la Paroisse Notre-Dame-de-Bonsecours rappelle à tous que lorsqu'elle participe à ce comité, elle participe à titre de paroissienne et non à titre de conseillère municipale.

#### **12.2 L'ATELIER FSPN - DEMANDE DE COMMANDITE**

Monsieur le maire Carol Fortier remet de l'information concernant la demande de commandite placée par l'Atelier FSPN.

Étant donné que la politique municipale relative aux dons et subventions est présentement en cours de modifications, les membres du conseil municipal sont désolés de ne pouvoir donner suite à cette demande pour le moment.

#### **12.3 PROJET - PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2019-2020 À 2021-2022 DE LA COMMISSION SCOLAIRE AU COEUR-DES-VALLÉES**

Le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2020 à 2021-2022 de la Commission scolaire au Coeur-des-Vallées a été déposée auprès des membres du conseil municipal qui en ont tous prit connaissance.

#### **12.4 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL)**

**2019-03-073**

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 63 412,00\$ pour l'année 2018 ;

**CONSIDÉRANT** que les compensations distribuées à la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC BEAUCHAMP

#### **ET RÉSOLU :**

Que la municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours informe le ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **12.5 SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

**2019-03-074**

**CONSIDÉRANT** les pouvoirs détenus actuellement par la personne occupant le poste de secrétaire-trésorière adjointe, établis par le Code municipal du Québec ;

**CONSIDÉRANT** la possibilité d'avoir 2 personnes au bureau municipal, qui pourront effectuer l'assermentation de documents ;



**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 184 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière adjointe, s'il en est nommée par le conseil, peut exercer tous les devoirs de la charge de secrétaire-trésorier, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges et sous les mêmes obligations et pénalités ;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE FRANCE NICOLAS

**ET RÉSOLU :**

Que ce conseil délègue le pouvoir à sa secrétaire-trésorière d'exercer tous les devoirs de la charge de secrétaire-trésorière, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges et sous les mêmes obligations et pénalités, pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours.

**NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**12.6 QUÉBEC MUNICIPAL**

Reporté à une séance ultérieure...

**13 2<sup>ÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question...

**14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2019-03-075**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP

Et résolu que l'assemblée soit et est levée à 19 h 46.

**Adoptée.**

Carol Fortier  
Maire

Cindy Bélanger Audy  
Secrétaire-trésorière adjointe